

# INSCRIPTIONS – RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025 Admis en **PREMIÈRE** ou en **TERMINALE**

## PIÈCES À FOURNIR

(à classer dans l'ordre de la liste) :

- **1 photo d'identité** (NOM et prénom au verso) récente non scannée
- **Fiche de renseignement et étude automatique du droit à la bourse complètes**
- **La fiche d'urgence et les autorisations parentales** de sorties scolaires et de droit à l'image et de la voix renseignées et signées.

### Photocopies obligatoires :

- **2 copies de la pièce d'identité de l'élève** (validité au-delà du 31 juillet 2025 pour les élèves de première) (validité au-delà du 30 septembre 2025 pour les élèves de terminale)
- **Attestation d'assurance scolaire obligatoire pour l'année 2024/2025**
- **Un justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture d'eau ou EDF)
- Attestation ASSR 2
- Attestation de recensement délivrée par la Mairie ou de la Journée de la Défense et de la Citoyenneté (JDC) pour les **élèves de 16 ans** et plus
- **Fiche de restitution des manuels scolaires**
- **10 €** à payer en ligne (à la rentrée) pour le **badge magnétique obligatoire**
- **Le tee-shirt obligatoire** en E.P.S. Vert Kelly en PREMIERE et Rouge en TERMINALE  
Entreprise conseillée : TRINITAS CARAÏBES – points de vente : Petit-Bourg, Grand-Camp et Lamentin
- 5 € (facultatif) pour les activités associations du lycée « Maison des Lycéens »

### NOUVEAUX ÉLÈVES : pièces supplémentaires à fournir :

- . **3 photos d'identité** (1+2) (NOM et prénom au verso) récentes et identiques, non scannées
- . Photocopies des **3 bulletins scolaires de 2023-2024**
- . **Certificat de fin de scolarité** (exeat) **obligatoire** délivré par l'ancien établissement
- . **Notification d'affectation obligatoire** délivrée par le Rectorat ou l'ancien établissement
- **La fiche service Gestion** obligatoirement renseignée et le **RIB** collé à l'emplacement prévu.

Le calendrier des inscriptions est au verso de cette page

**NB : AUCUNE INSCRIPTION NE SERA EFFECTUÉE SANS LA PRÉSENCE de l'élève concerné et de son représentant légal.**  
**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

- **A l'issue de l'inscription en ligne, les parents doivent procéder à l'inscription définitive dans l'établissement d'accueil.**
- Les élèves qui n'effectueront pas les formalités d'inscription aux dates indiquées perdront le bénéfice de leur affectation.
- Les élèves ayant bénéficié d'un aménagement des épreuves dans leur ancien établissement sont priés de se rapprocher de leur C.P.E. Dès l'inscription.

- **Le lycée ne fait pas de photocopie** -